

ARRÊTÉ N° 2022_293

RELATIF AUX AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE (DPAS)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique,

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-774 du 17 novembre 2021 relatif aux ajustements d'organisation de la direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu le rapport de présentation concernant les ajustements organisationnels liés au plan d'action en faveur du travail social ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité technique du 11 juillet 2022 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'organisation de la direction de la prévention et de l'action sociale est fixée telle qu'elle figure en annexe.

ARTICLE 2. - L'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-774 du 17 novembre 2021 relatif aux ajustements d'organisation de la direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) est abrogé.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le